

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOUVEAU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

INDUSTRIELS ET FONCTIONNAIRES

Depuis nombre d'années, les documents publiés par l'administration des douanes, constatent que notre commerce extérieur traverse une crise d'autant plus redoutable que l'on ne voit pas trop quels moyens on pourrait employer pour en diminuer l'intensité ; surtout en présence de l'indifférence apathique du gouvernement pour les questions de cette nature.

Aujourd'hui, en effet, la politique prime tout. On laisse volontiers de côté des questions d'affaires, pour s'occuper exclusivement des mesquines intrigues et des compétitions qui divisent les groupes parlementaires. Et cependant, un peuple ne vit pas de politique mais d'affaires. L'agriculture, l'industrie et le commerce sont les sources de la richesse et de la puissance d'une nation.

Voilà pourquoi nous voyons grandir chaque jour, la concurrence que les différents peuples de l'Europe se font sur tous les marchés du globe ; voilà aussi pourquoi ils cherchent à se créer des débouchés dans les régions les plus lointaines.

Autrefois, nous n'avions guère à redouter que la concurrence de l'Angleterre sur les marchés lointains.

Aujourd'hui, nous avons à lutter contre celle de l'Allemagne, de la Russie et même de l'Italie. Le terrain que nous avons perdu ce sont nos voisins d'au-delà du Rhin qui en ont profité. Si nos exportations ont diminué de plus d'un milliard, en moins de quinze ans, les exportations de l'Allemagne se sont accrues d'autant.

Cette constatation n'est rien moins que rassurante pour l'avenir, car elle prouve que nous glissons sur la pente rapide et fatale de la décadence.

Ce n'est pas seulement dans les contrées lointaines comme la Chine et le Japon, les Etats-Unis d'Amérique, l'Océanie etc, que notre commerce perd du terrain ; c'est aussi en Europe. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple : Nous n'avons plus en Suisse la clientèle que nous y avions il y a une dizaine d'années seulement.

Ceci est si vrai que rien que pour le commerce des broderies, nos importations sont descendues, en sept années, de 4.410.000 francs à 1.673.000 francs.

Or il en est de même à peu près partout. En ce qui concerne la Suisse, on attribue cette diminution des importations et des échanges à l'élévation des tarifs douaniers. Il se peut que cette élévation y soit pour quelque chose ; mais il y a encore d'autres causes plus sérieuses et plus inquiétantes.

Il convient de citer, en premier lieu, notre manque d'initiative, notre amour de la routine et l'espèce de répulsion que nous éprouvons pour les dérangements et les voyages à l'étranger. Ainsi, il paraît que, au delà de nos frontières pour un commis-voyageur français, ou en rencontre quatre allemands sur place. Les Teutons ne reculent devant rien pour élargir leur sphère d'action et se créer des débouchés. Ils savent mieux que nous se plier au goût et aux exigences de

leur clientèle ; et ils savent surtout profiter des découvertes et de l'expérience acquise par autrui.

Et puis, ce qui contribue encore dans une large mesure à la décadence de notre commerce, ce sont le manque d'énergie qui est la conséquence de l'éducation défectueuse que nous donnons à la jeunesse, et la fonctionomanie qui est devenue l'une des plaies de notre organisation sociale.

Au lieu de ne compter que sur nous-mêmes pour nous créer une situation, nous préférons nous placer sous l'égide de l'Etat-providence et émarger à son budget. Tandis que l'Allemand, l'Anglais, le Belge l'Américain etc., songe à faire des affaires pour son propre compte, à se débrouiller, le Français lui, n'aspire qu'à se faire fonctionnaire, à avoir une place qui lui permette de vivre au jour le jour ; en attendant la vieillesse et avec la vieillesse la pension de retraite.

Cette perspective de la retraite a abâtardi notre caractère national et nous a fait prendre en horreur les difficultés de la vie active, militante et indépendante.

Tout le monde veut être fonctionnaire, parce que personne ne veut faire les efforts nécessaires pour se créer, par son travail et son initiative, une situation indépendante.

Voilà pourquoi le nombre des *quémendeurs* de places augmente chaque année, et voilà aussi pourquoi le commerce, l'industrie et l'agriculture manquent de bras et périssent.

Il y a cinquante ans, il y avait en France, cent dix mille fonctionnaires ; aujourd'hui il y en a cinq cent mille et le chiffre de la population n'a pas augmenté.

Il est temps de s'arrêter dans cette voie funeste.

C. R.

LE BUDGET

Le Sénat expédie le budget avec une remarquable rapidité, et ce n'est jamais lui qui pourra être accusé de favoriser le régime des douzièmes provisoires. Il est vrai que la Chambre lui a préparé toute la besogne et qu'il n'a plus qu'à corriger, à rectifier les erreurs commises ou à modérer les prodigalités.

Il n'en est pas moins vrai, dit le *Petit Bleu*, que nous voilà au milieu de mai et que nous n'avons pas le budget de 1899, alors que nous devrions, en temps normal, être déjà pourvus à quelques semaines près, du budget de 1900. Aussi, M. Séblin a proposé que, après un accord des pouvoirs publics, on décidât de faire coup double et de rendre applicable à l'année prochaine la loi de finances votée cette année.

Nous avons été des premiers, déclare notre confrère, à préconiser ce déplorable expédient ; mais c'est la seule manière de réparer le temps perdu, de ne pas nous ankyloser dans les mêmes budgets, de ne pas prendre d'abonnements aux douzièmes provisoires, et d'arriver peut-être, en ayant déblayé le terrain à élaborer une loi de finances moins routinière et plus réformatrice pour 1900.

Il n'y a rien là d'inconstitutionnel, comme on l'a dit. Il ne faudrait pas, sans doute, s'habituer à ces tours d'escamotage, et il est bien préférable, à chaque exercice, de dépecer les chapitres financiers. Mais il y a

là un cas de force majeure. On ne fera rien de bon si on se sent toujours en retard, et si on a la préoccupation d'aboutir rapidement.

Mettous donc, pour cette fois, les bouchées doubles. Et travaillons, dès maintenant au budget de 1900.

DROLES DE PATRIOTES !

Du *Petit Bleu* :

Sous prétexte qu'ils se sont attribué le monopole du patriotisme et qu'ils se sont donnés comme les défenseurs brevetés de l'armée, les nationalistes ont la fantaisie d'accaparer toutes les gloires militaires qui sont le patrimoine de la France. Ils essaient, pour l'instant, de confisquer le commandant Marchand. Leur prétention est simplement ridicule. Et ils ne sont peut-être pas très autorisés à se poser comme les protecteurs du brillant soldat qui est, avant tout, un serviteur de son pays et qui ne consentirait jamais à être l'instrument d'un parti.

Ils ont, jadis, acclamé, dans les rues de Paris, le commandant Esterhazy ; ils ont pris, plus tard, sous leur égide, le lieutenant-colonel du Paty de Clam ; ils ont célébré le patriotisme d'Henry, et c'est à l'aide de ces démonstrations, qui paraissent plutôt fâcheuses, qu'ils se sont taillé la réputation d'être les meilleurs amis de l'armée. Ce ne sont pas là des titres suffisants pour justifier leur autorité.

Et lorsqu'ils tentent, aujourd'hui, de mettre la main sur le commandant Marchand, ils espèrent, simplement, se servir de lui pour d'inavouables combinaisons politiques. Ils font là une vilaine besogne qui serait, d'ailleurs, répudiée par le vaillant officier.

Marchand est, avant tout, un soldat, et, à ce titre, il appartient à la nation tout entière, qui saura lui faire une réception digne de lui, sans basses flatteries et sans écœurantes palinodies.

Ce qu'il y a de particulièrement amusant, chez les nationalistes et les boulangistes, c'est qu'il leur faut toujours un général ou un commandant pour exploiter leur petit fonds de commerce ; et c'est que ces bons patriotes, si chatouilleux sur la discipline, sur le respect dû à l'armée, sur la fidélité au devoir, ne songent qu'à une chose, c'est à détourner les officiers et les soldats de ces mêmes devoirs pour les jeter sur l'Elysée. M. Déroulède et M. Habert vont rendre compte, prochainement, de leur petite équipée et de leur tentative d'embauchage.

Drôles de patriotes et drôles d'amis de l'armée !

L'affaire Dreyfus

Le rapport Ballot-Beaupré

Contrairement à ce que prétendent quelques-uns de nos confrères, nous croyons savoir que M. Ballot-Beaupré n'a pas encore communiqué à ses collègues les conclusions de son rapport.

Comme nous l'avons déjà dit, le rapport de M. Ballot-Beaupré ne contiendra aucune conclusion.

Le rapporteur se contentera d'exposer les raisons pour ou contre, tout en émettant un avis sur le fond même de la question. Cela se passera en chambre de conseil.

Au moment où l'affaire sera mise en délibéré, M. Ballot-Beaupré présentera alors un projet d'arrêt, rédigé par lui-même.

C'est là-dessus que roulera toute la délibération en chambre de conseil.

Reprise du cours de M. Duruy

La reprise du cours de M. Georges Duruy à l'Ecole polytechnique, a eu lieu lundi soir dans des conditions d'ordre et de tranquillité absolues. Le sujet traité par le professeur était : « La conquête morale de l'Alsace par la monarchie, la Révolution et le premier empire. »

L'incident Grosjean

Le garde des sceaux a saisi officiellement aujourd'hui la Cour de cassation de l'incident Grosjean. Le conseiller Faure-Bignet a été nommé rapporteur. L'affaire, croit-on, ne recevra pas de solution avant la seconde quinzaine de juin.

La dépêche Panizzardi

M. Trarieux adresse au ministre de la guerre une consultation rédigée, dit-il, par un jurisconsulte éminent, consultation concluant à permettre l'audition sur la dépêche Panizzardi des membres du conseil de guerre auxquels on a à tort imposé le secret professionnel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mai 1899

La Chambre s'occupe du projet de loi sur les Caisse d'assurances (loi sur les accidents.)

M. Trannoy, demande l'ajournement de la loi. Il voudrait que la loi ne fût appliquée que trois mois après le jour où la caisse des accidents aura publié ses tarifs au *Journal officiel* et admis les industriels à contracter des polices.

M. Groussier, combat vivement cette proposition.

M. Delombre, s'oppose également à tout ajournement.

M. Maruéjols, à son tour repousse l'ajournement.

La discussion générale du projet relatif à la Caisse nationale est close et le passage aux articles ordonné à l'unanimité moins une voix.

De nombreux amendements sont proposés. Finalement la proposition Trannoy, relative à l'ajournement est votée par 274 voix contre 251.

M. Ramel, propose la date du 1^{er} juillet. Adopté.

L'ensemble de la loi est adopté par 442 voix contre 79.

Sénat

Séance du 16 mai

MM. Savary et Lourties, sont nommés membres du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels.

On reprend la discussion du budget.

On termine celui de la justice. On vote ensuite les budgets de l'imprimerie nationale et de la Légion d'honneur. On adopte enfin les 17 premiers chapitres du budget des postes. Séance demain.

Séance du 17 mai

On continue la discussion du budget et on vote : la fin du budget des postes et ceux des colonies, de l'intérieur des cultes, de l'Algérie, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, jusqu'au chapitre 27.

On voit que le vote marche bon train ! Séance demain.

INFORMATIONS

Election au Conseil général

CANTON DE LANTA (Haute-Garonne)

M. Fages, républicain..... 655 voix.

M. Bernet, radical..... 623 —

Divers..... 1 —

M. Fages a été proclamé élu.

Le budget de 1900

Le ministre des finances a réuni dans son cabinet les principaux directeurs de son ministère; il a examiné avec eux la question de savoir si le budget de cette année pouvait être appliqué à l'année 1900 à la suite d'une résolution identique adoptée par les deux Chambres. Il a été reconnu que l'adoption de cette résolution n'aurait aucun caractère inconstitutionnel.

Il s'est posé ensuite une autre question: le budget de 1900 ne peut être absolument semblable à celui de cette année; il comportera d'autres dépenses, notamment celles qui résulteront des fêtes et réceptions de l'Exposition. Ces crédits seront-ils soumis aux Chambres, sous la forme de crédits supplémentaires ou sous la forme de crédits annexés au budget de 1899?

Ce point n'a pas été tranché. Il sera soumis aux délibérations du conseil des ministres, qui aura à se prononcer ultérieurement.

Les élections municipales en 1900

La question s'est posée dans les conseils du gouvernement, s'il n'y aurait pas lieu de changer la date du renouvellement des conseils municipaux en raison de l'Exposition. Les dernières élections municipales ayant eu lieu le premier dimanche de mai 1896, les prochaines devront se faire le 7 mai 1900, qui est le premier dimanche de ce mois l'année prochaine. Or, il est probable que l'Exposition s'ouvrira à cette date, par analogie avec ce qui eut lieu pour celle de 1889. Le gouvernement n'a pas jugé qu'il y eût là un obstacle et quoi qu'il s'agisse d'une décision dont l'effet ne se produira que dans une année, il a pensé qu'il n'y avait pas lieu de déroger à la loi municipale de 1884, alors qu'aucune raison urgente n'oblige à le faire. Il sera toujours possible de retarder ou d'avancer de deux ou trois jours l'ouverture de l'Exposition par une simple décision ministérielle, pour éviter une coïncidence gênante, tandis que, pour changer la date des élections municipales, il faudrait une loi votée par le Parlement. La question est donc réglée en ce qui concerne le cabinet actuel, et ne pourrait être mise en question que s'il survenait une nécessité imprévue.

Le monopole de l'alcool

La commission du monopole de la rectification de l'alcool a adopté à l'unanimité le principe du monopole, et chargé M. Guillemet de rédiger un rapport sur la proposition de loi dont il est l'auteur.

La commission a décidé de procéder à l'examen des nombreux articles de la proposition à partir de sa prochaine séance.

Les Accidents du Travail

La commission du travail a repoussé tous les amendements au projet de loi sur les accidents du travail déposés sur le bureau de la Chambre. Elle a inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance la question de la suppression des bureaux de placement.

L'Armée coloniale

M. Mézières, président de la commission de l'armée, a rendu compte à la commission de l'entrevue que son bureau a eue avec le président du conseil et le ministre de la guerre, au sujet du projet de loi concernant l'armée coloniale. Il résulte de cette entrevue que le gouvernement maintient les grandes lignes du projet de M. de Freycinet. M. Krantz ne demande qu'un délai de quelques jours pour examiner avec les ministres de la marine et des colonies s'il n'y a pas lieu d'ajouter au projet primitif quelques dispositions complémentaires.

La Mission Marchand

Une dépêche de Toulon annonce que les autorités ont reçu des ordres du ministère de la marine, pour préparer le couchage et le service d'alimentation des hommes composant la mission Marchand. Il est donc officiel que c'est à Toulon que Marchand débarquera. Les ministres de la guerre et de la marine enverront chacun un officier de leur état-major pour recevoir Marchand.

Mort de Francisque Sarcey

Francisque Sarcey est mort mardi matin. Jeudi dernier, il avait ressenti les premières atteintes du mal auquel il a succombé. Sa journée de mercredi avait été fort occupée, et le soir il s'était rendu au théâtre, selon son habitude quotidienne. Il avait pris froid en rentrant rue de Douai, en voiture dé-

couverte, et une congestion pulmonaire, que rien n'a pu conjurer, s'était déclarée presque aussitôt.

Francisque Sarcey était né à Dourdan (Seine-et-Oise), le 3 octobre 1828; il avait donc soixante et onze ans. Après de brillantes études au lycée Charlemagne, où il obtint plusieurs prix au concours général, il fut reçu à l'École normale en 1848, dans la grande promotion dont faisaient partie Taine et Edmond About.

De 1851 à 1858, Sarcey fut professeur dans différents collèges, puis il se lança dans le journalisme.

Il collabora au Figaro et au mois de mai 1871 il entra au XIX^e Siècle, d'Edmond About, où il fit de nombreuses et retentissantes campagnes.

Indépendamment de son œuvre de journaliste, de critique et de conférencier, qui a été considérable, l'éminent écrivain a publié en librairie: le Nouveau Seigneur du Village, recueil de nouvelles satiriques; le Mot et la Chose, études et récréations philologiques; le Siège de Paris, impressions et souvenirs; les Misères d'un Fonctionnaire chinois, Souvenirs de Jeunesse, Souvenirs d'Age mûr, etc.

Balzac au Panthéon

M. Leygues, entendu par la commission du transfert des cendres de Balzac au Panthéon, a déclaré qu'en principe le gouvernement était favorable à la proposition de M. Fournière et à la proposition de M. Mahy et de plusieurs de ses collègues tendant à honorer au Panthéon la mémoire de Balzac, Quinet, Michelet, Renan, Ingres, Delacroix, Berlioz. Il a cependant formulé des réserves.

Appelé à donner son sentiment personnel, M. Leygues a déclaré que, selon lui, il vaudrait mieux laisser les cendres des grands hommes reposer où elles sont, ne pas les déplacer, et honorer nos grands hommes en leur élevant des monuments, bustes ou statues dans le Panthéon.

Procès Max Régis

M. Max Régis poursuivi avec M. Filippi, gérant de l'Antijuif, d'Alger, pour délits de réunion et de presse, apologie de meurtre, de pillage, d'incendie ou de vol, et provocation directe aux mêmes crimes non suivie d'effet, comparait en ce moment devant la cour d'assises de l'Isère. Tous les deux font opposition à l'arrêt de cette même cour, qui les a condamnés par défaut, le 20 février dernier: M. Max Régis à trois ans d'emprisonnement et à mille francs d'amende, et M. Filippi à huit mois de la même peine et à cent francs d'amende, et tous deux solidairement aux dépens.

Les débats se poursuivent aujourd'hui.

A Cuba

On mande de Washington: On considère la situation à Cuba comme sérieuse.

On annonce que le général Brooke ayant pleins pouvoirs pour agir comme il l'entend, aucune nouvelle instruction ne lui sera envoyée.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Séance du 16 mai

Vote sur la proposition Trannoy: prorogation du délai d'application de la loi sur les accidents:

Pour..... 274
Contre..... 251

Ont voté contre: MM. Rey et Lachize; M. Vival absent par congé.

— Proposition de Ramel: fixation de l'application de la loi au 1^{er} juillet

Pour..... 429
Contre..... 72

MM. Rey et Lachize ont voté pour; M. Vival absent par congé.

Vote de nos Sénateurs

Séance du 15 mai

Scrutin sur l'ordre du jour de MM. Seblin et Thévenet, tendant à inviter le gouvernement à présenter d'urgence un projet de loi prorogeant la loi du 9 avril 1898 sur les accidents.

Pour l'adoption..... 194
Contre..... 54

Tous les Sénateurs du Lot ont voté contre.

CAHORS

Nos compatriotes

C'est M. Gustave Larroumet, notre éminent compatriote, qui va prendre au Temps la succession de Francisque Sarcey pour la critique théâtrale.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui aura pour titre Réformations inaugurales, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, paraîtra incessamment à l'imprimerie du Journal du Lot.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à s'inscrire dès aujourd'hui à l'imprimerie.

Le prix de l'ouvrage sera de 2 francs.

Accident

Hier, vers 7 heures du soir M. Lemozy, employé des contributions indirectes, revenait de tournée à bicyclette, lorsque arrivé près du pont Valentré, un chien s'est jeté au devant de sa machine et l'a fait tomber.

Dans sa chute, M. Lemozy a reçu de fortes contusions sur diverses parties du corps, assez graves pour motiver son transport en voiture à son domicile.

Théâtre de Cahors

Jeudi 18 mai 1899

UNIQUE REPRÉSENTATION PAR LA TOURNÉE ROLLAND, DE:

L'AMI DE LA MAISON

Comédie en 1 acte de M. Pierre Véber

PARTIE DE CONCERT

FORTUNE!

Comédie en 1 acte d'Eugène Bourgeois et Thiriet

MOCH' ET TOK' (les explorateurs fantaisistes)
Grande attraction inédite

LA CHANSON DE FORTUNIO

Opéra-comique de MM. Hector Crémieux et Ludovic Halévy. Musique de Jacques Offenbach

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 MAI 1899

Zerline (ouverture) Auber.
Rigoletto (fantaisie) Verdi.
Le Crépuscule des dieux Wagner.
(Marche funèbre).
Flèches d'amour (valse) Strobl.
Marche des Mousquetaires Kohnemann.
De 5 h. à 6 h. (Allées Fénélon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 18 Mai 1899

Naissances

Garrouste, Louis-Maurice, rue Nationale.

Mariage

Ausset, Maurice, garçon boucher, et Labouygue, Maria-Rose-Ursule, charcutière.

Décès

Lagarde, Jean-Louis, cultivateur, 78 ans, rue Brives, 12.
Besombes, Marie, veuve Théron, 75 ans, sans profession, place Champollion, 4.

Arrondissement de Cahors

PROMILHANES. — Par arrêté préfectoral du 15 mai courant, Mme Dubernat, institutrice adjointe à Marceillac, est nommée institutrice adjointe à Promilhanes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Cercle républicain. — Lundi, dans la soirée, M. Héli-Devals, préfet du Lot, rentrant de Livernon où avaient eu lieu les opérations du conseil de révision, a été reçu dans les salons du Cercle républicain.

La façade du café Central était brillamment pavoisée et illuminée. Les membres étaient venus en très grand nombre.

M. Longuech, conseiller général, président du cercle, a souhaité la bienvenue à M. Héli-Devals qui, en termes émus, a vivement remercié. « Je suis fier, a-t-il dit, de me retrouver au milieu de tous mes anciens amis; j'ai gardé un précieux souvenir des quatre années que j'ai passées au milieu de vous.

Dans la gestion des affaires qui concernent votre arrondissement, le préfet du Lot se montrera le même que quand il était sous-préfet de Figeac.

M. Héli-Devals a été très chaleureusement applaudi. Un punch a été ensuite servi.

— Réceptions officielles. — Mardi matin, à dix heures, ont eu lieu, à l'hôtel de la sous-préfecture, les réceptions des fonctionnaires de tout ordre et des corps constitués. M. le préfet a eu un mot pour tous. M. Vival, maire et député, a présenté le conseil municipal. M. le préfet a vivement remercié nos édiles et les a assurés de tout son dévouement à la ville de Figeac, cette ville si fièrement et si sincèrement républicaine.

GORSES. — Suicide. — Le 15 courant, dans l'après-midi, on trouvait au hameau de Bac, commune de Gorses, le nommé Delmas, âgé de 20 ans, domestique, pendu dans la grange de son patron.

On ignore les causes de ce suicide.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Mutualité. — Nous rappelons que l'Assemblée générale annuelle de la Société de secours mutuels des institutrices et instituteurs du Lot aura lieu cette année à Gourdon le 3 juin prochain, dans une des salles de l'école des garçons.

Cette réunion sera très importante puisqu'on doit y discuter et y arrêter les nouveaux statuts de la Société. Elle sera suivie d'un banquet confraternel, auquel tous les instituteurs et institutrices du département pourront prendre part qu'ils fassent ou non partie de l'association.

— Tribunal correctionnel. — Audience du 15 mai. — A l'audience de ce jour, le tribunal a eu à juger les affaires suivantes:

Le nommé Etienne Griffoul, né au Vigan, âgé de 49 ans, cultivateur à Friat, commune de Strenquels, inculpé de voies de fait et de port d'arme prohibée, a été condamné à huit jours de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

La nommée Toinette-Julie Lasfargues, épouse Valade, âgée de 45 ans, née à Calès, métayère à Payrac, a été condamnée à huit jours de prison et aux frais, avec application de la loi Bérenger, pour coups et blessures sur la personne de Marie Pénnet de Payrac.

Les nommés Marie Lescure, femme Delpy, ménagère à Vayrac, et Joseph Lescure, cultivateur à Bétaille, inculpés de détournement d'objets mobiliers provenant d'une succession ont été, savoir: Joseph Lescure, relaxé des fins des poursuites, et la femme Delpy, condamnée seulement à 16 fr. d'amende et aux frais, avec application de la loi Bérenger.

Le nommé Eugène Loubière, chiffonnier à Gramat, inculpé de vol, a été condamné par défaut à six mois de prison et aux frais.

Les nommés Léon Perricot et Eugène Moularès, tous deux employés comme hommes d'équipe à la gare de Cazoules (Dordogne), inculpés de vol d'une certaine quantité de vin en gare de Souillac, ont été condamnés chacun à deux mois de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

BULLETTIN FINANCIER

Le marché des fonds d'Etats très ferme au début a montré moins d'entrain en fin de Bourse et les plus hauts cours n'ont pas été maintenus.

Le 3 0/0 reste à 102,60 après 102,70; le 3 1/2 0/0 à 103,05 n'a pas varié; l'amortissable cote 101.

La Banque de France cote 4,035; le Crédit Foncier se négocie à 740; le Comptoir National d'Escompte a passé de 617 à 621; le Crédit Lyonnais ferme à 964; la Société Générale s'élève à 600 fr.

Le Suez recule à 3,780. Parmi nos Chemins, le Lyon seul a été coté à 1,920.

L'Extérieure clôture à 63, l'Italien à 96, le Portugais à 27,45, le Russe 4 0/0 consolidé à 102, le 3 0/0 1891 à 92,40; le Turc D cote 23,35 et la Banque Ottomane 601.

Les obligations 1894-1896 de la Ville de Paris sont du type 2 1/2 0/0. Elles produisent 10 francs d'intérêt et participent à de nombreux tirages. C'est là un placement très avantageux, ces obligations s'établissent au-dessous du pair et la Ville de Paris les délivre directement, sans aucun frais d'intermédiaire, à 395 fr. coupon détaché.

En sus du télescope géant (la lune à un mé

tre) qui sera le clou de l'exposition, le palais de la Société L'Optique aura encore comme attraction le téléphone haut-parleur, le télégraphe sans fil, et les couleurs lumineuses.

VELOCIPÉDIE

Le grand prix cycliste de Paris

Nous croyons devoir rappeler aux coureurs désireux de prendre part aux diverses épreuves inscrites au programme du Grand Prix Cycliste de Paris, qui se courra les 18, 22 et 25 juin 1899, les prescriptions suivantes :

- 1° Les engagements sont reçus au Vélodrome du Parc des Princes à Boulogne-sur-Seine (Seine), tous les jours de 2 à 5 heures.
- 2° Les engagements envoyés par écrit doivent contenir :
 - A. — La promesse de partir dans les courses où l'on s'engage ;
 - B. — La désignation des courses où l'on s'engage ;
 - C. — La désignation exacte des couleurs qui ne pourront plus être changées sous aucun prétexte ;
 - D. — Le numéro de la licence de l'U. V. F. ;
 - E. — La signature du coureur qui s'engage et celle de son équipier, quand l'engagement est fait pour la course de tandems.
 - F. — Le montant du ou des droits d'entrée, en un mandat ou chèque, payable au nom de M. Riguette.

Droits d'Entrée

Il n'est pas inutile à ce propos de rappeler que les droits d'entrée sont les suivants :

- Grand Prix Cycliste : 25 fr., dont 20 fr. remboursables aux coureurs n'ayant rien gagné dans la course.
- Courses d'Amateurs U. S. F. S. A. et F. C. A. F. et course des non professionnels de l'U. V. F. : 5 fr.
- Handicap (Prix Cameau) : 5 francs.
- Course de tandems : 10 fr. par équipe.
- Course de Primes : 1 fr.
- Course de 50 kil. : 20 fr. remboursables aux coureurs n'ayant rien gagné dans la course.

Coureurs Etrangers

Les coureurs étrangers ne résidant pas en France, sont dispensés de tous droits d'entrée dans les diverses courses du programme, mais ils sont soumis à toutes les autres formalités relatives aux engagements et à la licence de leur pays respectif.

Clôture des Engagements

Les engagements seront clos irrévocablement le samedi 10 juin à 5 heures du soir, au Vélodrome du Parc des Princes.

Le Secrétaire Général.
H. DESGRANGE.

Armée et marine

3, Place du Théâtre-Français

Sommaire du n° du 16 mai 1899 : Encore le sabre, par G. Hervey. Le général Loizillon. Le quartier de l'Ecole-Militaire autrefois, avenue de Lamotte-Picquet par le capitaine H. Choppin. L'armée aux concours hippiques de Paris et de Lyon.

Les concerts militaires en plein air. Les batteries de côte et l'escadre américaine à Santiago-de-Cuba, par le lieutenant-colonel Delauney. Nos Turcos. Le projet de loi de M. de Freycinet et l'armée coloniale. Résultats du concours « Armée et Marine » n° 3. Scènes de la Vie militaire. La défense des colonies. Le partage de la Chine, par le capitaine Ch. Bride. L'anniversaire du commandant Rivière. Les forces navales Britanniques, par Edmond Robert. Aux Samoa, par C. B. L'artillerie en sampan. Dons de bateaux à l'Etat, par le lieutenant de vaisseau Delpech. Les expériences de télégraphie sans fil, par C.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DE

l'Oural-Volga

35.625 Obligations 4 % de 500 Francs

Remboursables au pair en 39 ans, par tirages semestriels
Garanties, jusqu'en 1908, contre toute Conversion ou Remboursement

Intérêt annuel : 20 Fr.

PAYABLE PAR SEMESTRES : 15 AVRIL, 15 OCTOBRE

Capital et Intérêts NETS d'IMPOTS présents et futurs

Prix d'Emission : Fr. 482,50

JOUISSANCE 15 AVRIL 1899

Payable :

En souscrivant.....	Fr.	50 »
A la répartition, du 1 ^{er} au 7 juin 1899	100 »	
Du 1 ^{er} au 7 juillet 1899.....	150 »	
Du 1 ^{er} au 7 août 1899.....	Fr.	182,50

Total..... 482,50

L'Obligation libérée à la répartition sera délivrée à Fr. 480,75

Le placement ressort à plus de Fr. 4,16 % NET

D'IMPOTS, non compris la prime de remboursement.

On souscrit le Jeudi 25 Mai 1899

ET DES AUJOURD'HUI PAR CORRESPONDANCE

à PARIS, BANQUE INTERNATIONALE, 3 et 5, rue St-Georges

A LILLE, AU CREDIT DU NORD.

A MARSEILLE, A LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE.

A HAVRE, AU CREDIT HAVRAIS.

A NANCY, A LA SOCIÉTÉ NANCÉIENNE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET DE DÉPÔTS.

La cote officielle sera demandée

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

le 12 juin

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant

entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.



QUINQUINA DUBONNET

Apéritif, Tonique et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

Henri, éperdu, se levait pour fuir. Son père lui mit la main sur l'épaule.

— Reste, dit-il, tu as autant d'intérêt que moi à te voir justifier.

Dans le salon, le silence était devenu tellement grand, l'émotion était tellement vive qu'on aurait entendu les coups battre.

Henri Soulac s'était de nouveau assis, écrasé sous le poids des regards qui pesaient sur lui ; mais qu'il eût donné cher pour être loin de là !

Bien que rien encore, dans les paroles d'Edgar, démontrât que le négociant fût coupable, celui-ci avait vraiment l'air d'être l'accusé et Edgar le juge.

— Je ne me connaissais pas d'ennemi, reprit l'ancien fiancé d'Ariane. Un seul homme au monde me souhaitait peut-être du mal, et

encore, à ce moment, je n'en étais pas sûr, c'était mon rival.

— Moi ! fit avec un rire amer Henri Soulac. Et de là à m'accuser...

— Oh ! ce fut long, reprit Edgar. Il se fit chez moi une lutte terrible. Supposer, même un instant, capable d'une pareille trahison, d'un pareil forfait l'homme que j'avais quitté quelques minutes auparavant et qui m'avait serré la main comme un ami, quand déjà il avait médité et exécuté à demi le crime horrible qui devait me perdre, c'était dur ! Et je fus longtemps à chasser cette pensée, comme j'aurais chassé l'idée d'une mauvaise action.

Mais pourtant, plus je réfléchissais, plus je me rendais compte de ce qui s'était passé. Le père d'Henri interrompit brusquement le jeune homme.

— Ce sont des réflexions, cela, ce ne sont pas des preuves ! fit-il.

— Croyez-vous donc, mon père, fit Henri avec un accent de dédain et d'ironie, croyez-vous donc que monsieur va pouvoir vous prouver que c'est moi, Henri Soulac, qui ai assassiné son amie ? Monsieur a déjà raconté cette histoire à l'audience, sans oser me nommer toutefois, on lui a ri au nez. Je n'ai pas répondu alors, quoique je supposasse bien que c'était moi qu'il voulait désigner.

Je craignais d'aggraver sa position... Mais puisque je suis personnellement en cause, je vais me défendre.

Le jeune négociant se leva, promena un regard assuré sur l'assistance, et jeta à son adversaire un coup d'œil de défi.

— Bien, mon fils, dit le père rassuré et qui crut s'être mépris tout à l'heure sur la signification du trouble qu'il avait remarqué sur les traits d'Henri.

Dans le salon, l'intérêt devenait plus vif. Cette lutte passionnait tout le monde.

Edgar avait déjà quelques partisans, mais l'attitude d'Henri Soulac venait de semer le doute dans leur esprit.

— Il me sera facile d'abord, dit le négociant de prouver que je n'ai jamais mis les pieds chez Delphine Lagrange, et surtout que j'étais loin de là, la nuit où le meurtre a été commis.

— Je n'en doute pas, répondit ironiquement Edgar, car ce n'est pas vous qui avez assassiné... Vous vous êtes contenté de solder l'assassin.

Henri Soulac eut un sursaut.

— J'ai payé l'assassin, moi !... Qu'on me prouve cela ! Qu'on nomme cet homme !

— C'est fait, dit le fiancé d'Ariane, toujours calme, c'est un nommé Tartas, qui habite la Bastide.

Henri faillit pousser un cri de terreur, mais il se contint. Il sentait que si son sang-froid l'abandonnait il était perdu.

Tous les yeux étaient fixés sur lui, surtout ceux de son père, qui l'examinaient avec une attention inquiète, presque épouvantée.

Personne n'osait interrompre les deux hommes...

— Qui a dit cela ? fit Henri Soulac, faisant appel à toute son énergie... qui a osé ?...

M. de Cordouan allait répondre, mais avant qu'il eût pu ouvrir la bouche, un homme pa-

rut dans l'entre-bâillement de la porte, un homme que personne ne connaissait...

C'était Mériadeck.

Sans prendre garde aux personnes qui étaient là, et qui le contemplant avec stupeur, sans faire attention à M. de Millanges qui se levait pour le faire sortir, l'amoureux de Bluette s'avança franchement à côté d'Edgar, et fixant d'un regard assuré Henri Soulac, qui devenait de plus en plus effaré, il dit :

— Celui qui a osé dire cela, vous accuser, c'est moi !

— Et qui êtes-vous ? Je ne vous connais pas... Je ne vous ai jamais vu ! fit le négociant interdit.

— Qui je suis ? répondit l'ouvrier boulanger. Je suis un homme qui vient de faire arrêter votre ami.

— Mon ami ! quel ami ?

— Tartas.

— Je ne connais pas cet homme.

Mériadeck ricana.

— Vous ne connaissez pas Tartas ?

— C'est la première fois que j'entends prononcer ce nom.

— Eh bien ! vous avez la mémoire courte. Heureusement, Tartas l'a plus longue. Il connaît mieux le souvenir de ceux qui l'obligent.

Henri Soulac frémissait. Il sentait la peur l'envahir, entrer en lui peu à peu. Son sang se glaçait.

Est-ce qu'on savait tout ? Est-ce qu'il était perdu ? Est-ce qu'on allait, devant tous, divulguer son crime, le prouver ?

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

VII

DANS LE PARC

— Qui ricana le paysan, mais il s'agit de votre jouvenceau... Celui-là, vous pourriez en faire votre deuil. Je vous signe mon billet que vous ne le reverriez jamais...

— Jamais !

— Jamais !

— Vous me dites que je ne reverrais jamais mon fils ?

— Jamais, répéta Joseph, qui la reçut de pied ferme.

Leurs yeux se brûlaient. Leurs bouches se touchaient presque. Vous auriez juré d'une lionne prête à se jeter sur un tigre. La femme fronça le sourcil et murmura :

— Prenez garde !

L'homme haussa les épaules et répondit :

— A quoi ?

— Il y a des lois, des juges, qui vous arracheront l'enfant que vous prétendez me voler.

— Invoquez-les, si vous l'osez.

Denise baissa la tête.

Le paysan continua :

— Adressez-vous si bon vous semble, au citoyen Touvenel, qui est, avec le commandant, de la force armée de l'arrondissement comme la culotte avec la chemise, — ou mieux encore, au commandant lui-même, à Philippe Hattier, à votre frère, et tenez-leur quasi ce langage à tous les deux :

« J'avais menti en affirmant que le bâtard de Gaston des Armoises était mort... Ce bâtard existe. Je suis sa mère. On me l'a pris. Je le redemande... à la face de tous... Qu'est-ce que ça me fait, ma honte rendue publique ? Qu'est-ce que ça me fait, que le nom que je porte, — qui était celui d'un brave officier, — soit couvert de la boue de ma faute, et que les éclaboussures de cette boue rejallissent jusque sur une tombe ?... Qu'est-ce que ça me fait le bruit, l'esclandre, le scandale, les propos, les huées, les sifflets, le charivari ? »

Un quidam a recueilli l'enfant illégitime : il le détient, il le cache, il prétend m'empêcher de produire cette preuve de mon déshonneur. J'exige qu'on arrête ce quidam, qu'on le poursuive, qu'on l'emprisonne... »

Il s'arrêta, couvant Denise du regard, Denise défaillante, écrasée, anéantie...

Le paysan questionna :

— N'est-ce pas là ce dont vous avez envie d'entretenir les magistrats ?

La sœur de Philippe ébaucha un geste d'horreur. L'ainé des Arnould poursuivit :

— Si telle était votre intention il ne faudrait

point vous gêner. Vous ne m'embarrasseriez nullement. Il me serait, en effet, aisé de répliquer :

« Que l'enfant réclamé par vous a été inscrit sur les registres de la municipalité et de la paroisse de Valincourt sous cette rubrique « né de père et mère inconnus. »

« Que rien n'établit dans l'espèce qu'il vous appartienne plutôt qu'à la première venue et qu'il soit plutôt le fils du ci-devant marquis que le mien, — car je ne crains pas que ce gentilhomme revienne, pour me démentir, de l'endroit où il a émigré à nouveau... »

Qu'enfin, la loi seule a le droit — cette loi que vous invoquez — de revendiquer ces créatures sans famille et sans aveu...

« Voilà encore une fois, ce que je serais en mesure de faire entendre à la justice... Mais voici ce que je vous dis à vous, — ça sera court, clair et précis et je vous engage à le graver dans votre mémoire :

Le chérubin est en lieu sûr. Je vous défie de deviner le tiroir à secret où j'ai serré ce précieux trésor. Ce tiroir découvert d'abord il faudra en trouver la clé. Cette clé, je l'ai et je la garde. Or, je suis un individu qu'on ne crochète pas facilement. Quand vous vous ruineriez la cervelle à chercher ; quand vous y emploieriez ce qui vous reste à vivre ; quand vous révolutionneriez tous les tribunaux du département, toute la maréchaussée de la province, tous les mouchards de la République, vous n'aboutiriez qu'à un chou blanc.

Nonobstant, je ne suis pas un Turc, et il me plait de vous informer que l'innocent est sain,

vif et gai — pour l'instant. Mais c'est un gars si maigriot, si délicat et si pâlot. De la graine de grand seigneur, quoi ! Il faut l'entourer de tant de soins, de ménagements et de prévenances ! Son existence a tellement l'air de ne tenir qu'à un souffle ! Et puis les enfants, c'est sujet à des maladies si subites ! C'est si variable et si casuel ! Un jour ça se porte comme un charme : crac, le lendemain plus personne !

S'il vous advenait, par hasard, de jaser à n'importe qui de ce dont nous venons de causer ce matin ; s'il vous advenait de tenter la moindre démarche pour retrouver le petit sans ma permission ; s'il vous advenait de tramer quelque complot à mon endroit, — soit avec l'assistance de toute autre personne, — je vous répèterais, à mon tour ces deux mots avec lesquels vous comptiez si bien m'intimider tout à l'heure : « Prenez garde !... Votre fils a fait peu de tapage pour entrer dans ce monde... Eh bien ! je vous donne ma parole qu'il en fera beaucoup moins pour en sortir ! »

Denise avait compris. Elle retomba sans force, brisée, à demi-morte, sur le banc de gazon qui se trouvait derrière elle :

— Monsieur, balbutia-t-elle, que voulez-vous de moi ?

(A suivre.)

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.

— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.

— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.

— Réparations.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1381^e livraison (20 mai 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague-Privat. — Couleurs sans matières colorantes, par Daniel Bellet. — Les Mousmes, par M^{me} Barbé. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Les moulins à marée du port de New-York, par L. Viator. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. ; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 20 (20 mai 1899).

1^o Aux mines d'or du Klondyke (du Lac Bennett à Dawson-City), par Léon Boillot.

2^o A travers le monde : Une exécution à Tunis.

3^o A travers la nature : Paysages de montagnes. — Montroussités Végétales Hérititaires et leur Culture, par Henri Coupin.

4^o Questions politiques et diplomatiques : Russes et Anglais en Chine. — Leur Accord officiel. — Leurs Sphères d'action économique. — L'Armement des Iles-Chausey.

5^o Livres et Cartes.

6^o Conseils aux Voyageurs : L'Exploration des Cavernes (suite) ; Recommandations générales (suite) ; Indications hygiéniques ; Remarques et observations à consigner ; Photographies, par E. A. Martel.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. ; Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 mai 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Ivan Tourguéneff : Les nôtres. — Louis de Caters : Passionnette

(suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (fin). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre.

(suite). — Pierre de Lano : L'Enfant. (suite). — V^o Nacla : Trilby (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du Jeudi 18 mai 1899.

Ce fascicule formant la première partie du numéro de la semaine est entièrement consacré à l'Affaire Dreyfus.

GRAVURES : L'Affaire Dreyfus : La dictée. — Le capitaine Dreyfus et la promotion de l'Ecole de guerre. — Le bordereau. — L'Hôtel du Conseil de guerre. — Salle d'audience. — La sentence. — La dégradation. — Les Iles du Salut. — La case du prisonnier. — Salle du Conseil de guerre.

Portraits : Le capitaine Dreyfus : M^{me} Lucie Dreyfus. — Le colonel du Paty de Cam. — Le lieutenant-colonel Henry. — Emile Zola. — Le lieutenant-colonel Picquart. — Le commandant Esterhazy. — Le colonel Schwartzkoppen. — Le colonel Panizzardi. — M^o Labori. — M^o Demange. — Les officiers de l'Etat-Major. — M. Quesnay de Beaurépaire. — M. Paléologue. — M. Scheurer-Kestner. — Témoins des procès Dreyfus, Zola, Esterhazy. — Les ministres de la guerre, les juges du Conseil de guerre, etc., etc.

TEXTE : L'Affaire Dreyfus, par L. de Montariot.

Le numéro : 25 centimes

La seconde partie du numéro de la semaine paraîtra samedi et sera vendue également 25 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1356, du 20 mai 1899.

Navire brise-glace le « Ermack », par Louis Turgan. — La destruction des hirondelles, par E. Oustalet. — Les emplois actuels de l'aluminium, par Léon Auscher. — Les microbes des fleurs, par Henri de Parville. — Les Iles Samoa, par Francis Mury. — Cousinets en bois de gaïac, par Daniel Bellet. — Naufrages et ondes électriques, par Flamal. — La mortalité comparée dans les différents pays, par P. de M.

— La météorite de Finlande, par Stanislas Meunier. — Les Derviches tourneurs et hurleurs au Jardin d'Acclimatation, par Paul Mégnin. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 15 mai 1899, par Ch. de Villedeuil. — Machine à traire, par J.-F. Gall.

Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^o

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des époux et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux ; à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles.

Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, aménagements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^o

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

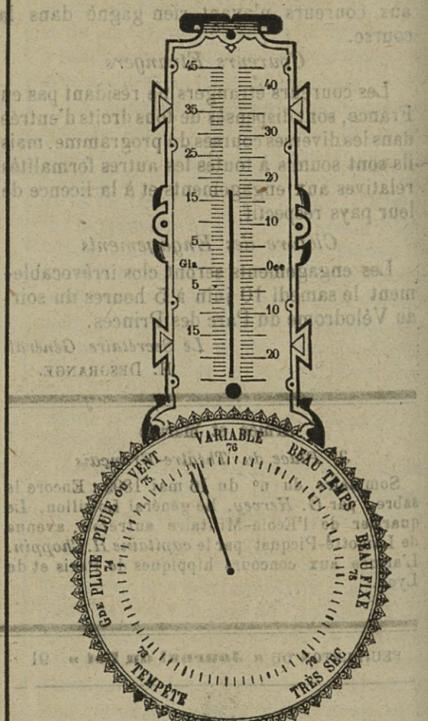
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 7,

Id. maxima de la veille : 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU. Dermite, Eczéma, Acné, Poriari, Herpès, Prurigo, Psoriasis, Lupus, etc., etc. Plaies et Ulcères variés, et tous les maux de la peau. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès est donné par le Dr. GUERIN, 10, rue de Valenciennes, Paris. Major des Hôpitaux M^o de Turin, PARIS. Consultations gratuites par correspondance.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.